



UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS QUE CHOISIR DE COTE D'OR
Maison des associations Boite N14
2 Rue des Corroyeurs
21000 DIJON

Dijon, le 14 juin 2021

Tél : 03 80 43 84 56

Mail : presidente@cotedor.ufcquechoisir.fr

Energie moins chère ensemble 2021

Nouvelle campagne pour faire baisser la facture de gaz et d'électricité

des Côte-d'Oriens

Alors que 8 Français sur 10 considèrent toujours les tarifs de l'énergie comme un poste important de dépenses, que l'extinction progressive du tarif réglementé du gaz, qui a augmenté de 4% en juin, engendre une recrudescence de démarchages intempestifs, l'UFC-Que Choisir de Côte d'Or, soucieuse de soulager le pouvoir d'achat des Côte-d'oriens et leur proposer une réelle sécurité juridique, annonce une nouvelle campagne [« Energie moins chère ensemble »](#) gratuite et sans engagement.

L'objectif est toujours d'obtenir par le rassemblement des consommateurs les meilleures offres sur les marchés du gaz et de l'électricité.

Facture d'énergie : plus d'un mois de salaire

Avec une facture moyenne de 1 500 euros pour un ménage chauffé à l'électricité (le tarif réglementé a augmenté de 50 % en 10 ans) et de 1 200 euros pour un ménage chauffé au gaz, les factures d'énergie représentent plus d'un mois de salaire pour de nombreux français. Le résultat est sans appel : près d'un Français sur 5 a du mal à payer ses factures, dont près d'un jeune (18-34) sur 3 selon le Baromètre National du Médiateur de l'Energie.

Fort du bilan des dernières campagnes Energie moins chère ensemble, qui ont permis aux Côte-d'oriens souscripteurs d'économiser en moyenne 159 euros/an, soit un gain de pouvoir d'achat global de 287.600 euros. L'UFC-Que Choisir de Côte d'Or... est heureuse d'annoncer la campagne « Energie moins chère ensemble 2021 ».

3 lots à prix fixes 1 an pour un maximum d'économies

La campagne s'articule autour des 3 lots, **tous à prix fixes 1 an** : 1 lot gaz de ville et 2 lots électricité : classique et soutien aux petits producteurs de renouvelable. En effet, cette année encore, l'UFC-Que Choisir entend promouvoir les énergies renouvelables, à travers un lot dont la majorité de l'électricité doit provenir de petits sites de production situés en France, étant entendu qu'un audit sera réalisé pour vérifier la réalité de l'approvisionnement.

Et toujours : la sécurité juridique comme valeur ajoutée

Comme pour les précédentes campagnes, et alors que l'on assiste à une recrudescence des litiges énergie, l'UFC-Que Choisir entend, au-delà des prix, offrir une sécurité juridique aux consommateurs à travers des conditions contractuelles sûres, imposées par elle, et l'accompagnement des souscripteurs par la Fédération en cas d'éventuelles réclamations. Parmi les éléments imposés dans le contrat client on trouve la pluralité des modes de paiement quel que soit la facturation, le choix de la date de prélèvement en cas de mensualisation, la portabilité du contrat en cas de déménagement ou encore la prise en compte des recommandations faites par la Commission des clauses abusives et le Médiateur national de l'énergie qui ne sont normalement pas contraignantes.

Le calendrier de la campagne « Energie moins chère ensemble » est le suivant :

- **INSCRIPTION DES CONSOMMATEURS** : jusqu'au **20 septembre** (inclus) sur www.choisirenssemble.fr ou auprès de l'association locale UFC-Que Choisir. L'inscription est gratuite et sans engagement. Pour l'électricité, les inscrits pourront demander à recevoir les deux offres (classique et de soutien aux petits producteurs de renouvelable) afin de les comparer.
- **ENCHÈRES INVERSÉES** : Chacune des 3 offres lauréates sera dévoilée le **21 septembre 2021** à l'issue des enchères
- **OFFRES PERSONNALISÉES** : à compter du **14 octobre**, chaque inscrit recevra une offre personnalisée sur la base de son profil de consommation. Il reste libre de souscrire ou non aux offres reçues.

Indépendance oblige, pour couvrir les frais d'organisation, une participation de 10 euros sera demandée aux seuls souscripteurs pour une énergie, et 16 euros pour les deux énergies (réduite respectivement à 5 et 10 euros pour les adhérents aux associations locales ou abonnés aux publications de l'UFC-Que Choisir, au jour de leur inscription).

Pour que le pouvoir de marché des consommateurs s'exprime, l'UFC-Que Choisir appelle donc tous les abonnés au gaz de ville et à l'électricité (abonnés au tarif réglementé, aux offres du marché libre à s'inscrire sur le site dédié www.choisirenssemble.fr ou auprès de l'association locale de Dijon (Maison des associations 2 Rue des Corroyeurs Bureau 109 au 1^{er} étage).

Par ailleurs, alors que les taxes représentent près du tiers de la facture énergie, l'UFC-Choisir dénonce de nouveau l'aberration de la TVA sur les taxes énergétiques qui représentent 57 euros sur les factures des ménages chauffés à l'électricité (1 milliard au global !) et 48 euros pour les ménages chauffés au gaz.

Mais où est la « valeur ajoutée » d'une taxe ? La logique d'origine de la TVA est complètement dénaturée pour n'en faire qu'une pompe aspirante infernale. L'association lance donc une pétition « [TVA sur les taxes énergétiques : halte à l'escalade fiscale](#) » afin que baissent encore davantage les factures.

Contacts : **Pierre GUILLE** au 06 80 20 30 52

Odette MAIREY au 06 41 49 09 38